



Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses de l'IATA

61^e édition (version française)
En vigueur le 1^{er} janvier 2020

ADDENDUM

Publié le 2 décembre 2019

Les utilisateurs de la Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses de l'IATA sont invités à prendre note des modifications ci-après apportées à la 61^e édition, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les changements ou modifications au texte existant ont été surlignés dans la mesure du possible (en jaune dans la version PDF et en gris dans la version imprimée), de façon à être repérés plus facilement.

Partie 2

2.3.2.3 Fauteuils roulants et aides à la mobilité équipés d'accumulateurs versables

2.3.2.3.2 L'exploitant doit s'assurer que :

- (a) les bornes des accumulateurs sont protégées pour prévenir les courts-circuits, par exemple en les stockant dans un conteneur adapté;
- (b) les accumulateurs sont munis de bouchons d'évent antidéperdition, dans la mesure du possible;
- (c) chaque accumulateur est :
 1. solidement arrimé au fauteuil roulant ou à l'aide de locomotion et les circuits électriques sont isolés conformément aux instructions du fabricant; ou
 2. retiré de l'aide de locomotion conformément aux instructions du fabricant si l'aide de locomotion ne peut pas être maintenue en position verticale (voir 2.3.2.3(c) 2.3.2.3.3, 9.3.14.6 et la figure 9.3.C).

Divergences des États nouvelles ou modifiées (2.8.2)

Dans 2.8.1.3 Liste :

Avant Australie

Ajouter : Aruba

AWG

Nouveau : **AWG (Aruba)**

AWG-01 Les exploitants désirant transporter des marchandises dangereuses par avion à destination, en provenance ou au-dessus d'Aruba doivent obtenir au préalable l'autorisation écrite du ministère de l'Aviation civile d' Aruba.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de :

Department of Civil Aviation
Sabana Berde 73B
ARUBA

Tél. : +297-523 2665

Fax : +297-582 3038

E-mail: dca@dca.gov.aw

Divergences des exploitants nouvelles ou modifiées (2.8.4)

Modification **AC (Air Canada)**

AC-09 Les batteries au lithium usagées et/ou reconditionnées emballées avec ou contenues dans de l'équipement, section II, emballées dans un suremballage, ne sont pas acceptées au transport comme fret.

Modification **C8 (Cargolux Italia)**

C8-01 Les matières fissiles, incluant les matières fissiles exceptées telles que définies dans la présente Réglementation, ne sont pas acceptées au transport (voir 10.5.13 et 10.10.2).

Modification **CV (Cargolux)**

CV-01 Les matières fissiles, incluant les matières fissiles exceptées telles que définies dans la présente Réglementation, ne sont pas acceptées au transport (voir 10.5.13 et 10.10.2).

Modification **EK (Emirates)**

EK-02 Les marchandises dangereuses suivantes ne sont pas acceptées au transport comme fret à bord des appareils d'Emirates :

- ONU 3090 – Piles et batteries au lithium métal, y compris les piles et les batteries à alliage de lithium préparées conformément aux sections IA, IB et II de l'instruction d'emballage 968. Cette interdiction inclut aussi les batteries au lithium métal expédiées en vertu d'une approbation conformément aux dispositions particulières A88 et A99 et d'une dérogation en vertu de la disposition particulière A201.
- ONU 3480 – Piles et batteries au lithium ionique, y compris les piles et batteries au lithium-polymère, préparées conformément aux sections IA, IB et II de l'instruction d'emballage 965. Cette interdiction inclut également les batteries au lithium ionique expédiées conformément aux dispositions particulières A88 et A99.

Note:

Les prescriptions visant les batteries au lithium ne s'appliquent pas aux batteries au lithium (rechargeables et non rechargeables) visées par les dispositions qui régissent les marchandises dangereuses transportées par les passagers ou les membres d'équipage (voir 2.3.2 à 2.3.5 et le tableau 2.3.A).

- ONU 2809 – Mercure.

- Classe 4

- Division 4.1 – Solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisées.

- Division 4.2 – Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

- Division 4.3 – Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables.

- Class 5

- Division 5.1 – Matières comburantes.

- Division 5.2 – Peroxydes organiques.

Note:

La restriction visant les marchandises dangereuses des classes 4 et 5 s'applique, que les divisions ci-dessus correspondent au danger primaire ou subsidiaire.

Nouveau

EK-03 Les batteries au lithium usagées et/ou reconditionnées emballées avec ou contenues dans un équipement et les véhicules alimentés par batterie ne sont pas acceptés au transport comme fret.

Note:

Cette interdiction ne s'applique pas aux :

1. *Automobiles préparées conformément à l'instruction d'emballage 952;*
2. *Enregistreurs de données et dispositifs de suivi du fret alimentés par des batteries au lithium;*
3. *Pièces d'avion contenant des batteries lorsque l'expéditeur ou le destinataire est une compagnie aérienne, un exploitant d'aéronefs militaires ou un constructeur d'avions.*

Modification FX (Federal Express)

FX-02

- (a) Exception faite du méthanol ONU 1230 et des quantités exceptées, les matières ayant un danger primaire ou subsidiaire de la division 6.1 dans le groupe d'emballage I ou II :
- et ayant pour origine ou destination les États-Unis, y compris Puerto Rico, ne sont acceptées au transport qu'à condition d'être contenues dans des emballages faisant l'objet d'une autorisation spéciale approuvée par le DOT;
 - ne sont acceptées au transport international qu'à condition d'être contenues dans des emballages à spécification ONU qui satisfont aux normes de performance du groupe d'emballage I.

NOTE:

Les dangers subsidiaires de la division 6.1 sans groupe d'emballage ne sont pas assujettis à la divergence FX-02a.

- (b) Les matières toxiques par inhalation classifiées dans la zone « A » ou toute marchandise de la classe 2 portant une étiquette de gaz toxique (danger primaire ou subsidiaire) ne sont pas acceptées au transport.
- (c) Diphényles polychlorés : Les matières de la classe 9 qui suivent, si elles sont inconnues ou soupçonnées de contenir des BPC, doivent être emballées de la façon suivante – liquides : emballage intérieur en métal IP3 ou IP3A avec matériau absorbant utilisé pour remplir tous les vides; solides : tout emballage intérieur conforme à l'instruction d'emballage applicable est permis. L'emballage extérieur doit être un fût en acier 1A2, une boîte en plastique 4H2, instruction particulière SP 8249, 9168 ou 11248 du DOT américain (**voir les instructions d'emballage [-] après chaque matière**) :

Numéro ONU - Description

ONU 2315 – Diphényles polychlorés, liquides [964]

ONU 3077 – Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. ★ [956, Y956]

ONU 3082 – Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. ★ [964, Y964]

ONU 3432 – Diphényles polychlorés, solides [956]

- (d) Toutes les expéditions intra-États-Unis de la division 4.3 doivent être présentées au transport en vertu d'une instruction d'emballage pour quantités limitées portant le préfixe « Y » ou avec un permis spécial du DOT qui n'exige pas de plaques-étiquettes pour le transport routier. Les expéditions au départ des États-Unis à destination d'un autre pays doivent être présentées au transport en vertu d'une instruction d'emballage pour quantité limitée portant le préfixe « Y » ou déposées à une installation avec du personnel de FedEx Express qui accepte les marchandises dangereuses. Les expéditions provenant de l'extérieur des États-Unis et à destination de ce pays doivent être présentées au transport en vertu d'une instruction d'emballage pour quantités limitées portant le préfixe « Y » ou envoyées pour être ramassées dans une installation avec du personnel de FedEx Express qui accepte les marchandises dangereuses.
- (e) FedEx Express n'accepte l'**oxygène comprimé (ONU 1072) les numéros ONU indiqués ci-dessous dans des colis portant la marque de spécification éprouvée du marque DOT31FP du fabricant (voir l'instruction d'emballage 200 et USG-15(d))**. Il s'agit d'une prescription mondiale, peu importe l'origine ou la destination (**voir les instructions d'emballage [-] répertoriées après chaque matière et USG – 15(d)**). Le colis doit se conformer au 49 Code of Federal Regulations (49 CFR) 173.302 F (3) et aux appendices D, E, L et M. T.

Numéro ONU – Description

ONU 1072 – Oxygène comprimé [200]

ONU 1070 – Protoxyde d'azote [200]

ONU 2451 – Trifluorure d'azote [200]

ONU 3156 – Gaz comprimé comburant, n.s.a. ★ [200]

ONU 3157 – Gaz liquéfié, comburant, n.s.a. ★ [200]

UN 3356 – Générateur chimique d'oxygène [565]

FX-03

- (a) Les matières de la classe 7 proposées sur un service FedEx International Priority Freight (IPF), FedEx International Premium (IP1) ou FedEx International Express Freight (IXF) peuvent nécessiter une alerte ou une approbation préalable. Il faut appeler +1-877-395-5851 pour obtenir des informations complémentaires. Les numéros ONU suivants sont interdits lorsque le contenu inclut du plutonium 239 (PU 239) ou du plutonium 241 (PU 241) : ONU 3324, ONU 3325, ONU 3326, ONU 3327, ONU 3328, ONU 3329, ONU 3330, ONU 3331 ou ONU 3333.
- (b) FedEx Express n'accepte pas les matières radioactives étiquetées présentant un danger subsidiaire de la division 1.4, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 8 ou 2.2 portant une étiquette « Cargo Aircraft Only » (Avion cargo seulement), à moins que l'expéditeur ne figure sur la liste d'approbation IDG Label.

Les expéditions de la classe 7 provenant de l'extérieur des États-Unis doivent être approuvées au préalable. Il faut appeler le service à la clientèle FedEx de votre région et demander le service à la clientèle FedEx Express Freight.

- (c) Les expéditions de matières fissiles acheminées dans le monde entier doivent être approuvées au préalable. Il faut appeler au 1-901-375-6806 et choisir l'option « 4 » pour parler au prochain agent de marchandises dangereuses disponible afin d'obtenir de l'aide.
- (d) Pour les mélanges ou solutions de radionucléides, indiquez « mixture » (mélange) ou « solution », selon le cas, dans la section « Quantity and Type of Packaging » (quantité et type d'emballage) pour la forme physique et chimique (p. ex. « liquid salt solution » (solution saline liquide) ou « solid oxide mixture » (mélange d'oxyde solide)).
- (e) FedEx Express n'accepte pas les matières radioactives en colis exceptés (ONU 2908, ONU 2909, ONU 2910, ONU 2911) dans un suremballage et pas plus d'un colis par chariot mobile ou palette.

FX-04

- (a) Les matières suivantes de la classe 8 ne sont pas acceptées au transport (**voir les instructions d'emballage [-] répertoriées après chaque matière**) :

Numéro ONU – Description

ONU 1796 – Acide sulfonitrique (acide mixte) en concentration supérieure à 40 % [854, 855]

ONU 1826 – Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire en concentration supérieure à 40 % [854, 855]

ONU 2031 – Acide nitrique en concentration supérieure à 40 % [854, 855]

Lorsque ces matières sont expédiées dans des concentrations acceptables, la concentration DOIT être indiquée sur la Déclaration de l'expéditeur à côté de la désignation exacte d'expédition.

- (b) Les déchets dangereux, tels que définis **en USC-04 par les règlements locaux ou internationaux**, ne sont pas acceptés au transport.
- (c) Les articles **de la division 6.2**, qui correspondent à la définition du Federal Select Agent Program (FSAP) ou des « agents sélectionnés » tels que définis par le U.S. Center for Disease Control (CDC) <https://www.cdc.gov/phpr/dsat/fsap.htm> <https://www.cdc.gov/phpr/dsat/what-is-select-agents.htm> ne sont pas acceptés au transport.
- (d) Les matières suivantes ne sont pas acceptées au transport (**voir les instructions d'emballage [-] répertoriées après chaque matière**) :

Numéro ONU – Description

ONU 1001 – Acétylène dissous [200]

ONU 1162 – Diméthylchlorosilane [377]

ONU 1308 – Zirconium en suspension dans un liquide inflammable, groupe d'emballage I, [361]

ONU 1873 – Acide perchlorique en concentration supérieure à 50 % [553]

- (e) FedEx Express n'accepte pas au transport tout article comportant une disposition particulière A2 ou qui correspond à la définition de la **disposition particulière A183 ou A209**, même avec l'approbation d'une autorité compétente, **à moins d'autorisation préalable spécifique. Il faut appeler la ligne prioritaire de FedEx pour les marchandises dangereuses au +1-901-375-6806 ou écrire à dghotline@fedex.com**. Tout appareil à batterie faisant l'objet d'un rappel ne sera accepté que si le rappel n'est pas lié à une question de sécurité et si la batterie n'est pas susceptible de provoquer un incendie ou une évolution thermique dangereuse.
- (f) Les Hoverboards et autres véhicules auto-équilibrants (**ONU 3171**) ne sont acceptés des compagnies que s'ils sont neufs, non ouverts, dans leur emballage d'origine. Les expéditions de véhicules auto-équilibrants usagés ou réusinés provenant de particuliers, de revendeurs ou de tierces parties ne sont pas acceptés.

FX-05

- (a) FedEx Express n'accepte pas le numéro ONU 3090 ou ONU 3480 offert au transport en vertu de la section II.
- (b) Toutes les batteries au lithium métal ONU 3090 relevant de l'instruction d'emballage 968 (sections IA et IB) doivent être préapprouvées. Voir www.fedex.com/dangerousgoods; sélectionner **Getting Get Started** puis Lithium Batteries.
- (c) Toutes les batteries au lithium (sections I, IA, IB et II) dans toutes les instructions d'emballage ne doivent pas être expédiées dans le même emballage que les classes et les divisions de marchandises dangereuses suivantes : 1.4, 2.1, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2 et 8, et 2.2 avec une étiquette « Cargo Aircraft Only » (avion cargo seulement). Cela comprend les emballages combinés, les suremballages et une combinaison d'emballages combinés et de suremballages. Exception : **Les appareils servant à contrôler la température qui contiennent des batteries au lithium de la section II qui ne nécessitent pas la marque de batterie au lithium conformément à l'instruction d'emballage 967 ou 970 peuvent être expédiés avec les classes et divisions ci-dessus; toutefois, l'expéditeur ne doit pas choisir l'option « Section II lithium batteries/cells » (batteries ou piles au lithium de la section II) dans le service automatisé de FedEx. Si les seules batteries au lithium sont celles contenues dans des appareils servant à contrôler la température et les batteries au lithium de la section II. La marque de batterie au lithium ou de l'étiquette de manutention de batterie au lithium et du code ELC (code de manutention des marchandises dangereuses de FedEx Express pour les batteries au lithium de la section II) n'a pas non plus besoin d'être sélectionnée dans le dispositif automatique de FedEx.**
- (d) Les expéditeurs qui envoient des enregistreurs de données restant actifs en vol (autres que FedEx **SensaWare SenseAware**) doivent obtenir une autorisation préalable. Il faut appeler la ligne prioritaire de FedEx pour les marchandises dangereuses **et matériels dangereux** au **+1 (901) 375-6808 +1-901-375-6806** ou écrire à email: dghotline@fedex.com pour amorcer la demande d'autorisation. **Ces approbations sont fonctions de l'appareil, du fabricant et du numéro de modèle, et un expéditeur peut demander l'approbation de l'appareil pour le compte du fabricant.**

FX-06 Pour être accepté au transport, un colis doit pouvoir recevoir, sur les côtés ou le dessus, toutes les étiquettes et marques et tous les documents requis par la réglementation et par Federal Express. Aucune étiquette ni marque ni aucun document requis ne seront acceptés s'ils apparaissent en dessous du colis. Exception : Les marques de spécifications ONU peuvent être apposées au bas du colis. Les emballages de marque FedEx, notamment les boîtes brunes, ne peuvent être utilisés pour expédier des marchandises dangereuses ou de la glace carbonique. Exceptions : Les boîtes et les tubes FedEx Express blancs et bruns peuvent être utilisés pour les expéditions de batteries au lithium **ONU 3091 et ONU 3481** de section II de FedEx Express. Les matières biologiques ONU 3373 de catégorie B peuvent être expédiées dans des emballages FedEx ONU 3373, des boîtes FedEx clinique ou tout emballage FedEx TempAssure.

FX-09 ~~Non utilisée.~~ Tous les emballages uniques et les suremballages expédiés à destination ou en provenance des États-Unis doivent se conformer aux prescriptions de séparation de 49 CFR 77.848.

<https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?node=pt49.2.177&rgn=div5#se49.2.177.1848>.

FX-10 ~~Non utilisée.~~ Les expéditions contenant des marchandises dangereuses accessibles et inaccessibles qui sont déposées à des installations FedEx avec personnel aux États-Unis doivent être traitées à l'aide d'un système automatisé de FedEx ou tiers, et non au moyen de connaissements aériens ou de lettres de transport aérien papier.

FX-18 Les Déclarations d'expéditeur de marchandises dangereuses pour toutes les expéditions de marchandises dangereuses qui sont acheminées par FedEx Express® ~~en provenance des États-Unis~~ doivent être préparées en utilisant un logiciel avec contrôle de conformité des marchandises dangereuses et l'une des méthodes suivantes :

- Solutions d'expédition électroniques de FedEx (voir les renseignements à jour ci-dessous);
- Logiciel exclusif d'expéditeur reconnu; ou
- Logiciel de fournisseur de marchandises dangereuses reconnu de FedEx (la liste des fournisseurs d'applications d'expédition de marchandises dangereuses reconnus de FedEx peut être consultée à www.fedex.com/us; dangerous goods).

Mise à jour – ~~Toutes les solutions~~ Tous les logiciels d'expédition électroniques de FedEx doivent être une version ~~s~~ 2016 ou plus récente au 1^{er} ~~janvier~~ juin 2021. Cela inclut les applications pour le serveur de FedEx et les téléchargements des services en ligne de FedEx. Si le téléchargement des renseignements sur les marchandises dangereuses n'utilise pas le mode DG Ready DG Data Upload ou la version la plus récente de FedEx Café et FedEx.com à cette date, les expéditions ne seront pas acceptées dans le réseau de FedEx Express.

FX-18 ne s'applique pas pour l'instant aux :

- Expéditions provenant de l'extérieur des États-Unis (y compris les territoires américains outre-mer comme Puerto Rico);
- Service FedEx International Express Freight® (IXF) et FedEx International Premium® (IP1);
- Expéditions contenant des matières radioactives de la classe 7.

Modification **GK (Jetstar Japan)**

GK-06 Expéditions ONU 3480 – Les piles et les batteries au lithium ionique, y compris les piles au lithium-polymère, sont interdites au transport comme fret à bord des appareils de Jetstar. Cela s'applique aux sections IA, IB et II de l'instruction d'emballage 965.

~~Cette interdiction ne s'applique pas aux expéditions suivantes :~~

- ~~Batteries au lithium ionique ONU 3480 (y compris les batteries au lithium polymère), lorsqu'elles sont expédiées comme pièces de rechange :~~
 - ~~L'indication « AOG Spares » doit être entrée dans la case « Additional Handling Information » (renseignements supplémentaires concernant la manutention) de la Déclaration de l'expéditeur ou sur la lettre de transport aérien si aucune Déclaration de l'expéditeur n'est requise dans la case « Handling Information » (Information concernant la manutention) ou « Nature and Quantity of Goods » (Nature et quantité des marchandises).~~
- ~~Batteries au lithium ionique ONU 3480 (y compris les batteries au lithium polymère), lorsqu'elles sont expédiées pour servir avec des appareils de sauvetage (quand aucun autre moyen de transport n'est disponible) :~~
 - ~~La mention « Urgently required to Support Life-Saving Devices » (Besoin urgent pour appareils de sauvetage) doit être indiquée dans la case « Additional Handling Information » (Informations supplémentaires concernant la manutention) sur la Déclaration de l'expéditeur ou sur la lettre de~~

~~transport aérien si aucune Déclaration de l'expéditeur n'est requise dans la case « Handling Information » (Information concernant la manutention) ou « Nature and Quantity of Goods » (Nature et quantité des marchandises).~~

~~Les expéditions exemptées ci-dessus doivent remplir les exigences qui suivent :~~

- ~~• ne pas peser plus de 100 kg nets chacune;~~
- ~~• se conformer à toutes les parties pertinentes de la Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses (p. ex. Déclaration de l'expéditeur, le cas échéant);~~
- ~~• ne pas peser plus de 100 kg au total par avion; et~~
- ~~• être chargées dans un compartiment fret de classe C (pont inférieur uniquement).~~

Modification **KL (Royal Dutch Airlines/KLM Cityhopper B.V.)**

KL-01 Pour les explosifs de la classe 1, l'expéditeur doit obtenir toutes les approbations exigées par l'État ou les États d'origine de transit et de destination. Pour le transport et la manutention par KL-MP, il faut obtenir une approbation. Les demandes d'approbation doivent être ~~adressées par courriel à approval@klmcargo.com~~ soumises pendant le processus de réservation.

KL-03 L'acceptation des marchandises dangereuses offertes sous couvert de dérogation ou d'approbation des États peut se faire sous réserve de l'approbation de KL. Les demandes d'approbation doivent être ~~adressées par courriel à approval@klmcargo.com~~ soumises pendant le processus de réservation.

Modification **MP (Martinair Holland)**

MP-03 Les marchandises dangereuses présentées au transport en vertu des dérogations ou des approbations d'État, ~~notamment celles relevant de la disposition particulière 88 ou A99~~, sont assujetties à l'autorisation préalable de MP. Les demandes d'approbation doivent être soumises par courriel à scc@martinair.com. Une copie de tous les documents pertinents doit être jointe au courriel. Les piles et/ou batteries au lithium ionique et/ou métal présentées en vertu de la disposition particulière A88 ou A99 ou encore de toute dérogation ou approbation gouvernementale ne sont pas acceptées au transport.

Modification **OZ (Asiana Airlines)**

OZ-02 ~~Dans le cas des marchandises dangereuses faisant partie d'envois groupés sont acceptées au transport~~, l'expéditeur doit entrer le numéro du bordereau de groupage à la suite du numéro de la lettre de transport aérien, avec une barre oblique (« / ») entre les deux, sur la Déclaration de l'expéditeur (voir 1.3.3, 8.1.2.4, 8.1.6.3 et 10.8.1.5).

OZ-03 Les explosifs de la class 1 sont acceptés au transport à condition qu'une approbation préalable ait été reçue de la part d'Asiana Airlines. L'approbation préalable n'est pas requise pour les ~~pièces et fournitures COMAT contenant des explosifs et~~ petites quantités de munitions dans les bagages de passagers autorisés par 2.3.2.1.

Pour obtenir plus d'information ou l'approbation de l'exploitant, s'adresser à :

Asiana Airlines, Cargo Service Team Cargo Services & Contracts

PO Box 22381
Cargo Terminal B, 77-45
Gonghangdong-ro 295 beon-gil, Jung-gu,
Incheon
KOREA

Fax : +82-2-2656-2690
Email : icnicc@flyasiana.com

OZ-05 Les générateurs chimiques d'oxygène ONU 3356 ne sont pas acceptés au transport. Une exception est toutefois accordée pour le matériel de compagnie (COMAT).

OZ-06 Les colis de matières radioactives de la classe 7 : ~~Les matières fissiles~~ de types B(M) et C ne sont pas acceptés au transport.

~~**OZ-07** Matières radioactives de la classe 7 : Les colis de type B(U) sont uniquement acceptés au transport sur avions-cargos. Non utilisée.~~

OZ-11 Pour les batteries au lithium ionique ONU 3480, sections IB et II, l'expéditeur doit clairement indiquer que l'état de charge n'excède pas 30 % de sa capacité nominale. Cela doit être indiqué dans la case « Additional Handling Information » (Renseignements supplémentaires concernant la manutention) de la Déclaration de l'expéditeur pour la section IB et dans la case « Nature and Quantity of Goods » (Nature et quantité des marchandises) de la lettre de transport aérien pour la section II.

Modification **QK (Jazz Aviation LP)**

QK-09 Les batteries au lithium usagées et/ou reconditionnées emballées avec ou contenues dans de l'équipement, section II, emballées dans un suremballage, ne sont pas acceptées au transport comme fret.

Modification **RS (Sky Regional Airlines)**

RS-09 Les batteries au lithium usagées et/ou reconditionnées emballées avec ou contenues dans de l'équipement, section II, emballées dans un suremballage, ne sont pas acceptées au transport comme fret.

Modification **RV (Air Canada Rouge)**

RV-09 Les batteries au lithium usagées et/ou reconditionnées emballées avec ou contenues dans de l'équipement, section II, emballées dans un suremballage, ne sont pas acceptées au transport comme fret.

Modification **WY (Oman Air)**

WY-01 Toutes les classes de marchandises dangereuses telles que définies dans la présente Réglementation ne sont acceptées au transport que si une approbation est obtenue et des réservations sont faites 72 heures avant le départ auprès du Service de réservations d'Oman Air Cargo, courriel : Cargo-CS@omanair.com; téléphone : +968-24510639. Les marchandises dangereuses de la division 1.4S et les matières radioactives de la classe 7 ne sont pas acceptées au transport que si une approbation est obtenue et des réservations sont faites au préalable auprès du Service de soutien pour le fret spécial d'Oman Air Cargo.

Tél. : +968-24356302 / 337

Email: CargoSDU.spl@omanair.com

Note:

Les approbations ne peuvent être obtenues que les jours de semaine (du dimanche au jeudi) et elles doivent être demandées au moins 72 heures avant le départ de l'expédition.

WY-02 Les explosifs ne sont pas acceptés au transport, à l'exception des matières et articles de la division 1.4S (voir WY-01) à l'exception de ceux de la division 1.4S, ONU 0012, ONU 0014 et ONU 0323. Les feux d'artifice ne sont pas acceptés au transport.

WY-03 Les matières radioactives de la classe 7 sous quelque forme que ce soit ne sont pas acceptées au transport. Des permissions spéciales peuvent être accordées dans des circonstances exceptionnelles, sous réserve d'approbation (voir WY-01).

~~**WY-04** Le transport de marchandises dangereuses en quantités limitées (instructions d'emballage « Y ») n'est pas permis (voir 2.7 et toutes les instructions d'emballage « Y »), à l'exception du numéro ID 8000 et ONU 1266. Exception faite des numéros ID 8000, Produit de consommation et ONU 1266, Produits pour parfumerie contenant des solvants inflammables, les marchandises dangereuses en quantités limitées ne sont pas acceptées au transport (voir 2.7 et toutes les instructions d'emballage « Y »).~~

~~**WY-05** Les marchandises dangereuses en quantités exceptées sont acceptées au transport uniquement si l'approbation d'Oman Air Cargo est obtenue 48 heures à l'avance. Les marchandises dangereuses en quantités exceptées (voir 2.6) sont acceptées au transport uniquement avec une approbation préalable, conformément à WY-01.~~

WY-06 ~~Les marchandises dangereuses ne sont pas permises dans la poste aérienne. Les marchandises dangereuses telles que définies par la présente Réglementation ne sont pas acceptées dans la poste aérienne, par service de messagerie et dans le courrier diplomatique.~~

WY-07 ~~Les articles suivants ne sont pas acceptés au transport comme fret à bord des vols d'Oman Air :~~

- ~~1. ONU 3090 — piles au lithium métal;~~
- ~~2. ONU 3091 — piles au lithium métal batteries contenues dans un équipement;~~
- ~~3. ONU 3091 — piles au lithium métal batteries emballées avec un équipement.~~

~~Ce qui précède inclut les sections I (entièrement réglementées) et II (exceptées) (voir les instructions d'emballage 968 — 970).~~

- ~~4. ONU 3356 — générateur chimique d'oxygène;~~
- ~~5. ONU 2803 — gallium.~~

~~Les expéditions de batteries au lithium sont uniquement acceptées au transport sous les formes suivantes :~~

- ~~• ONU 3091 — piles au lithium métal emballées avec un équipement ou contenues dans un équipement lorsqu'elles sont expédiées conformément à la section II des instructions d'emballage 969 et 970, respectivement.~~
- ~~• ONU 3481 — Piles au lithium ionique emballées avec un équipement ou contenues dans un équipement lorsqu'elles sont expédiées conformément à la section II des instructions d'emballage 966 et 967, respectivement.~~

WY-08 L'expéditeur doit fournir le numéro de téléphone, accessible 24 h sur 24, d'une personne ou d'un organisme connaissant les risques et les caractéristiques (de chacune) des marchandises dangereuses transportées ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou d'incident mettant en cause ces marchandises dangereuses. Ce numéro de téléphone, y compris le code du pays et l'indicatif régional, précédé de la mention « Emergency Contact » (À joindre en cas d'urgence), doit être inscrit sur la Déclaration de l'expéditeur de marchandises dangereuses, dans la case « Additional Handling Information » (Informations complémentaires concernant la manutention) (voir 8.1.6.11 et 10.8.3.11). Le numéro de téléphone du destinataire doit être indiqué sur la lettre de transport aérien.

WY-09 ~~Une approbation préalable est exigée pour le transport des armes de sport et des munitions (voir les instructions d'emballage 101 — 143). Les expéditions d'armes de sport et de munitions de guerre, avec ou sans munitions, sont uniquement acceptées au transport conformément à WY-01.~~

WY-10 ~~Le transport des armes et des munitions de guerre est hautement réglementé et peut être permis sous réserve d'approbations préalables. Le transfert intertransporteurs de marchandises dangereuses n'est pas accepté, excepté pour les marchandises permises en WY-07 et quand elles sont réservées sur une lettre de transport aérien d'Oman Air (WY).~~

WY-11 ~~Les marchandises dangereuses ci-dessous ne sont pas acceptées au transport :~~

- ~~• ONU 3356 — Générateur chimique d'oxygène~~
- ~~• ONU 2803 — Gallium~~

WY-12 ~~Le charbon actif ONU 1362 n'est pas accepté au transport dans les bagages des passagers.~~

Partie 5

Dans IE 354 et IE 355, dans la table EMBALLAGES UNIQUES pour les composites – Caisses, changement de « Fûts en carton » en « Carton » pour 6HG2

Page 553, modifier l'instruction d'emballage 360 tel qu'indiqué :

INSTRUCTION D'EMBALLAGE 360

...

Remplacer le tableau des emballages uniques par celui-ci :

EMBALLAGES UNIQUES

Type	Fûts			Bidons (jerricans)		Bouteilles	
Desc.	Acier	Aluminium	Autres métaux		Acier	Aluminium	
Spéc.	1A1	1B1	1N1		3A1	3B1	Selon les dispositions de 5.0.6.6

Composites

Type	Fûts					Caisses					
Desc.	Acier	Aluminium	Contreplaqué	Fûts en carton	Plastique	Acier	Aluminium	Bois	Contreplaqué	Carton	Plastique
Spéc.	6HA1	6HB1	6HD1	6HG1	6HH1	6HA2	6HB2	6HC	6HD2	6HG2	6HH2

Page 554, modifier l'instruction d'emballage 361 tel qu'indiqué :

INSTRUCTION D'EMBALLAGE 361

...

Remplacer le tableau des emballages uniques par celui-ci :

EMBALLAGES UNIQUES

Type	Fûts			Bidons (jerricans)		Bouteilles	
Desc.	Acier	Aluminium	Autres métaux		Acier	Aluminium	
Spéc.	1A1	1B1	1N1		3A1	3B1	Selon les dispositions de 5.0.6.6

Composites

Type	Fûts					Caisses					
Desc.	Acier	Aluminium	Contreplaqué	Fûts en carton	Plastique	Acier	Aluminium	Bois	Contreplaqué	Carton	Plastique
Spéc.	6HA1	6HB1	6HD1	6HG1	6HH1	6HA2	6HB2	6HC	6HD2	6HG2	6HH2

Page 555, modifier l'instruction d'emballage 362 tel qu'indiqué :

INSTRUCTION D'EMBALLAGE 362

...

Remplacer le tableau des emballages uniques par celui-ci :

EMBALLAGES UNIQUES											
Type	Fûts				Bidons (jerricans)			Bouteilles			
Desc.	Acier	Aluminium	Plastique	Autres métaux	Acier	Aluminium	Plastique				
Spéc.	1A1	1B1	1H1	1N1	3A1	3B1	3H1	Selon les dispositions de 5.0.6.6			
Composites											
Type	Fûts					Caisses					
Desc.	Acier	Aluminium	Contreplaqué	Fûts en carton	Plastique	Acier	Aluminium	Bois	Contreplaqué	Carton	Plastique
Spéc.	6HA1	6HB1	6HD1	6HG1	6HH1	6HA2	6HB2	6HC	6HD2	6HG2	6HH2

Page 556, modifier l'instruction d'emballage 363 tel qu'indiqué :

INSTRUCTION D'EMBALLAGE 363

...

Remplacer le tableau des emballages uniques par celui-ci :

EMBALLAGES UNIQUES											
Type	Fûts				Bidons (jerricans)			Bouteilles			
Desc.	Acier	Aluminium	Plastique	Autres métaux	Acier	Aluminium	Plastique				
Spéc.	1A1	1B1	1H1	1N1	3A1	3B1	3H1	Selon les dispositions de 5.0.6.6			
Composites											
Type	Fûts					Caisses					
Desc.	Acier	Aluminium	Contreplaqué	Fûts en carton	Plastique	Acier	Aluminium	Bois	Contreplaqué	Carton	Plastique
Spéc.	6HA1	6HB1	6HD1	6HG1	6HH1	6HA2	6HB2	6HC	6HD2	6HG2	6HH2

Page 557, modifier l'instruction d'emballage 364 tel qu'indiqué :

INSTRUCTION D'EMBALLAGE 364

...

Remplacer le tableau des emballages uniques par celui-ci :

EMBALLAGES UNIQUES											
Type	Fûts				Bidons (jerricans)			Bouteilles			
Desc.	Acier	Aluminium	Plastique	Autres métaux	Acier	Aluminium	Plastique				
Spéc.	1A1	1B1	1H1	1N1	3A1	3B1	3H1	Selon les dispositions de 5.0.6.6			
Composites											
Type	Fûts					Caisses					
Desc.	Acier	Aluminium	Contreplaqué	Fûts en carton	Plastique	Acier	Aluminium	Bois	Contreplaqué	Carton	Plastique
Spéc.	6HA1	6HB1	6HD1	6HG1	6HH1	6HA2	6HB2	6HC	6HD2	6HG2	6HH2

Dans IE 365, IE 366 et IE 373, dans la table EMBALLAGES UNIQUES pour les composites – Caisses, changement de « Fûts en carton » en « Carton » pour 6HG2

Dans IE 448, IE 449, IE 453, IE 463, IE 465, IE 470, IE 471, IE 479, IE 482, IE 487, IE 488, IE 489, IE 490 et IE 491, dans la table EMBALLAGES UNIQUES pour les composites – Caisses, changement de « Fûts en carton » en « Carton » pour 6HG2

Dans IE 555, IE 562 et IE 563, dans la table EMBALLAGES UNIQUES pour les composites – Caisses, changement de « Fûts en carton » en « Carton » pour 6HG2

Dans IE 655, IE 657, IE 658, IE 659, IE 660, IE 661, IE 662, IE 663, IE 670, IE 672, IE 673, IE 674, IE 675, IE 676, IE 677 et IE 680, dans la table EMBALLAGES UNIQUES pour les composites – Caisses, changement de « Fûts en carton » en « Carton » pour 6HG2

Dans IE 855, IE 856, IE 862, IE 863 et IE 864, dans la table EMBALLAGES UNIQUES pour les composites – Caisses, changement de « Fûts en carton » en « Carton » pour 6HG2

Dans IE 956 et IE 964, dans la table EMBALLAGES UNIQUES pour les composites – Caisses, changement de « Fûts en carton » en « Carton » pour 6HG2

Partie 8

Page 824

Modifier la figure 8.1.F comme suit :

Réviser la deuxième rubrique dans la section « Nature and Quantity of Dangerous Goods », en remplaçant « UN 1950, Aerosols, non-flammable » par « UN 1066, Nitrogen compressed » et « 203 » par « 200 »

Appendice D.1

Page 997, modifier les coordonnées pour l'Aruba (ABW) comme suit :

Department of Civil Aviation
Sabana Berde 73B
ARUBA

Tel: **+297-5232665**
Fax: +297-5823038
Email: **dca@dca.gov.aw**

Page 1011, modifier les coordonnées pour le Royaume-Uni (R.-U.) comme suit :

Royaume-Uni (GB)

UN Civil Aviation Authority (UK CAA)
Dangerous Goods Office
Aviation House
Gatwick Road
Gatwick Airport South
West Sussex
England, RH6 0YR

UNITED KINGDOM

Tél. : +44 01293 573659 **+44 (0) 330 022 1915**
Fax : +44 01293 573991
email : dangerous-goods@caa.co.uk dgo@caa.co.uk
Site Web : www.caa.co.uk

Appendice E.2

Page 1047, modifier les coordonnées comme suit :

China, République populaire de

~~Department of Identification and Inspection of Dangerous Goods and Packaging Shanghai Entry-Exit
Inspection and Quarantine Bureau of the P. R. of China
Technical Center for Industrial Product and Raw Material Inspection and Testing of Shanghai Customs~~
No. 208, Lianfa Rd, Caojing Town
Jinshan District, Shanghai **200334 201507**
PEOPLES REPUBLIC OF CHINA
Tél. : +86 (21) 6075 7701
Fax : **+86 (21) 6075 07702 +86 (21) 6075 7702**
Email : Chenx@shciq.gov.cn chenxiang1@customs.gov.cn

~~Inspection Center for Dangerous Goods and Packaging Jiangsu Entry-Exit
Inspection and Quarantine Bureau of P. R. of China~~
No. 1268 Longjin Road, Xinbei Dist
Changzhou, Jiangsu, 213022
~~Testing Center for Dangerous Goods and Packaging
Nanjing Customs of P. R. of China
No. 47 Qingyang North Road, Tianning Dist.
Changzhou, Jiangsu, 213000~~
PEOPLES REPUBLIC OF CHINA
Tél. : +86 (519) 8515 2627
Fax : +86 (519) 8690 6172
Email : gaex@jsciq.gov.cn dgp@dptc.org